

# Les accidents routiers au travail: un portrait statistique de la situation au Québec en 2000-2002

Alexandre Boucher et Patrice Duguay,

Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) 505 boul. de Maisonneuve Ouest, Montréal (Québec) H3A 3C2 (514) 288-1551



## INTRODUCTION

À l'heure actuelle, il existe peu de documentation sur les lésions professionnelles faisant suite à un accident routier. Puisqu'une part importante des lésions professionnelles indemnisées par la CSST, et plus particulièrement les décès au travail, sont des accidents routiers, la connaissance des caractéristiques de ceux-ci constitue un important outil dans l'orientation de l'intervention ou de la prévention.

Bien que les données sur les lésions professionnelles de la CSST contiennent plusieurs variables, pour la plus part descriptives, elles ne permettent pas l'identification des causes des accidents. Néanmoins, elles s'avèrent utiles pour identifier les groupes de travailleurs, les caractéristiques des lésions et les circonstances les plus fréquentes liées à la survenue d'une lésion professionnelle.

L'objectif de cette analyse est de dresser le portrait statistique pour la période 2000-2002 des lésions professionnelles indemnisées faisant suite à un accident routier. Ainsi, ce portrait présentera les caractéristiques sur les travailleurs accidentés, leurs types d'emplois occupés, leurs lésions et les genres d'accidents routiers survenus. Enfin, il est à noter que les données de la CSST indiquent, non pas le nombre d'accidents routiers, mais le nombre de lésions professionnelles indemnisées suite à un accident routier; chaque lésion professionnelle est comptabilisée distinctement de toute autre lésion, et ce, même s'il y a un lien.

## SOURCES DES DONNÉES

Données sur les lésions professionnelles : Les données sur les lésions professionnelles proviennent des fichiers administratifs de la CSST. Elles sont extraites en moyenne trois ans après la date de l'accident, par exemple au 1<sup>er</sup> juillet 2003 pour les données de l'année 2000.

Données sur la population couverte par le régime de la CSST : Les données concernant la population couverte par le régime de la CSST correspondent aux effectifs de travailleurs rémunérés et aux heures travaillées estimées à partir des données du recensement de la population du Canada de 2001 (tableaux personnalisés) administré par Statistique Canada. À partir des données mensuelles de l'enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH), aussi administrée par Statistique Canada, les données du recensement ont été ajustées pour qu'elles tiennent compte des variations mensuelles des effectifs d'individus et d'heures travaillées pour chaque groupe industriel durant la période 2000-2002.

## DÉFINITION

Accident routier : Un accident routier est une lésion professionnelle pour laquelle une indemnité est versée par la CSST à au moins un travailleur, impliquant un véhicule routier en mouvement ou causé par un véhicule routier en mouvement, et survenant sur tout chemin ou terrain. De plus, les accidents impliquant un véhicule ou équipement industriel motorisé sont aussi inclus lorsqu'ils surviennent dans une zone routière.

Catégorie professionnelle : Découpage de l'ensemble des professions en trois catégories, les professions manuelles (rôle prédominant de l'activité physique), les professions mixtes (activités physiques légères et continues, ou intenses mais ponctuelles), professions non manuelles (rôle mineur de l'activité physique), selon une méthodologie développée à l'IRSST.

CCDP : Classification canadienne descriptive des professions.

CSST : Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec.

CTI-80 : Classification type des industries de 1980 de Statistique Canada.

Débours : Somme de tous les montants versés dans un dossier de réclamation d'un travailleur ayant adressé une demande d'indemnisation à la CSST en raison d'une lésion professionnelle.

ETC : « Équivalent temps complet ». Il s'agit soit d'une estimation du nombre de travailleurs en équivalent temps complet (ETC) effectuée à partir des heures travaillées au cours d'une année, ou de l'identification d'un indicateur calculé à partir d'un tel effectif de travailleurs (ex. : taux de prévalence ETC). Un travailleur ETC équivalent à 2 000 heures travaillées.

Jours indemnisés : Jours pour lesquels la CSST verse des indemnités de remplacement de revenu au travailleur qui est absent du travail en raison d'une lésion professionnelle reconnue et non refusée.

LATMP : Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (L.R.Q., chapitre A-3.001).

Lésion professionnelle : Événement imprévu et soudain attribuable à toute cause, survenant à une personne par le fait ou à l'occasion de son travail et qui entraîne pour elle une lésion professionnelle (LATMP, art. 2). Il s'agit plus spécifiquement de nouveaux cas de lésions professionnelles, rapportés à la CSST et reconnus comme tels, dont l'événement d'origine est survenu durant la période de 2000 à 2002, ayant une mention autre que refusée dans le dossier de réclamation, et pour lesquels la CSST a versé des indemnités de remplacement de revenu. Une lésion professionnelle peut être soit un accident, soit une maladie.

Taux standardisé selon le sexe ou le groupe d'âge : Taux comparatif calculé en appliquant, aux deux sexes ou aux groupes d'âge, la même répartition de la main-d'œuvre par catégorie professionnelle que celle de l'ensemble des travailleurs. Ceci permet d'éliminer les différences résultant des écarts, entre les deux sexes ou les groupes d'âge, quant à la répartition des travailleurs selon les trois catégories professionnelles. Les taux standardisés ne correspondent pas à la réalité des données brutes et ils ne doivent être utilisés que pour être comparés avec un autre taux.

## INDICATEURS<sup>(1)</sup>

Débours annuels moyen par lésion : Débours totaux rapportés sur le nombre de lésions professionnelles indemnisées survenues en 2000-2002.

Durée moyenne d'indemnisation : Nombre total de jours d'indemnisation rapportés sur le nombre total de lésions survenues au cours des années 2000-2002, que ces jours aient été indemnisés durant la même période ou plus tard. Cette valeur est exprimée en jours de calendrier.

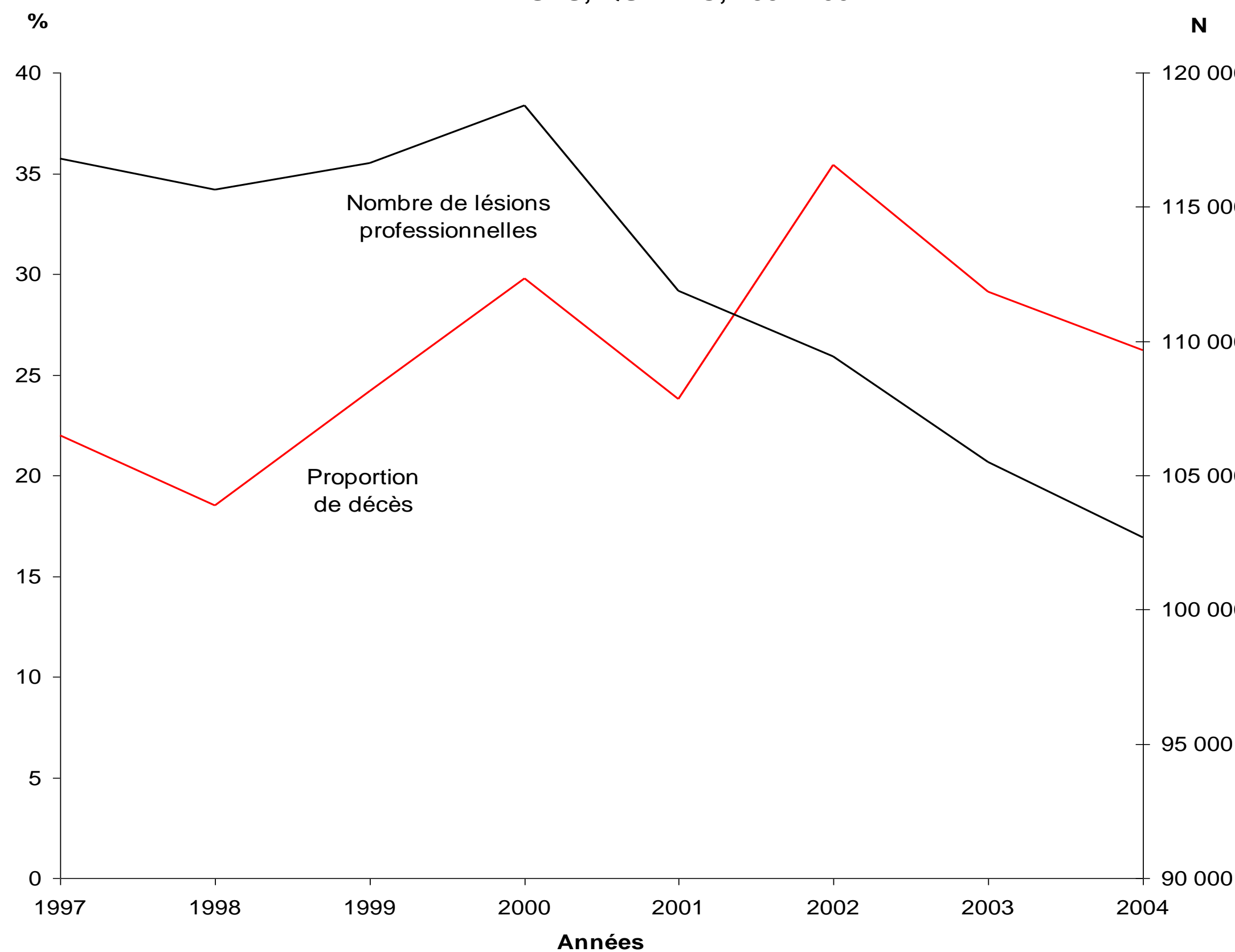
Taux de fréquence ETC : Rapport du nombre annuel moyen de lésions professionnelles indemnisées survenues en 2000-2002 sur le nombre de travailleurs en équivalents temps complet (ETC). Le résultat de ce rapport est exprimé en % et s'apparente au taux de fréquence tel que proposé par les conventions internationales (BIT, 1998).

Taux de prévalence ETC (indicateur synthétique de travailleurs absents quotidiennement)<sup>(2)</sup> : Mesure synthétique qui combine le taux de fréquence ETC et la durée moyenne d'indemnisation. Cette mesure estime le nombre de travailleurs qui, à chaque jour de calendrier, sont absents du travail en raison d'une lésion professionnelle indemnisée.

(1) Pour de plus amples informations sur la méthodologie, vous pouvez vous référer à Duguay P., Massicotte P., Prud'homme, P. (2008a).

(2) La méthode de calcul diffère du taux de prévalence « classique », mais le résultat s'interprète de la même façon.

## ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LÉSIONS PROFESSIONNELLES INDEMNISÉES ET DE LA PROPORTION RELATIVE (%) DE DÉCÈS SUITE À UN ACCIDENT ROUTIER PARMI LES DÉCÈS ACCIDENTELS INDEMNISÉS, QUÉBEC, 1997-2004



- De 1997 à 2004, malgré une légère hausse de 1998 à 2000, le nombre de lésions professionnelles indemnisées a passablement diminué, passant d'un peu moins de 116 800 à moins de 102 700.

- Toutefois, le nombre d'accidents routiers a augmenté, de sorte que la proportion de lésions professionnelles indemnisées faisant suite à un accident routier a atteint 2,2 % en 2004, alors qu'elle s'élevait à 1,7 % en 1997.

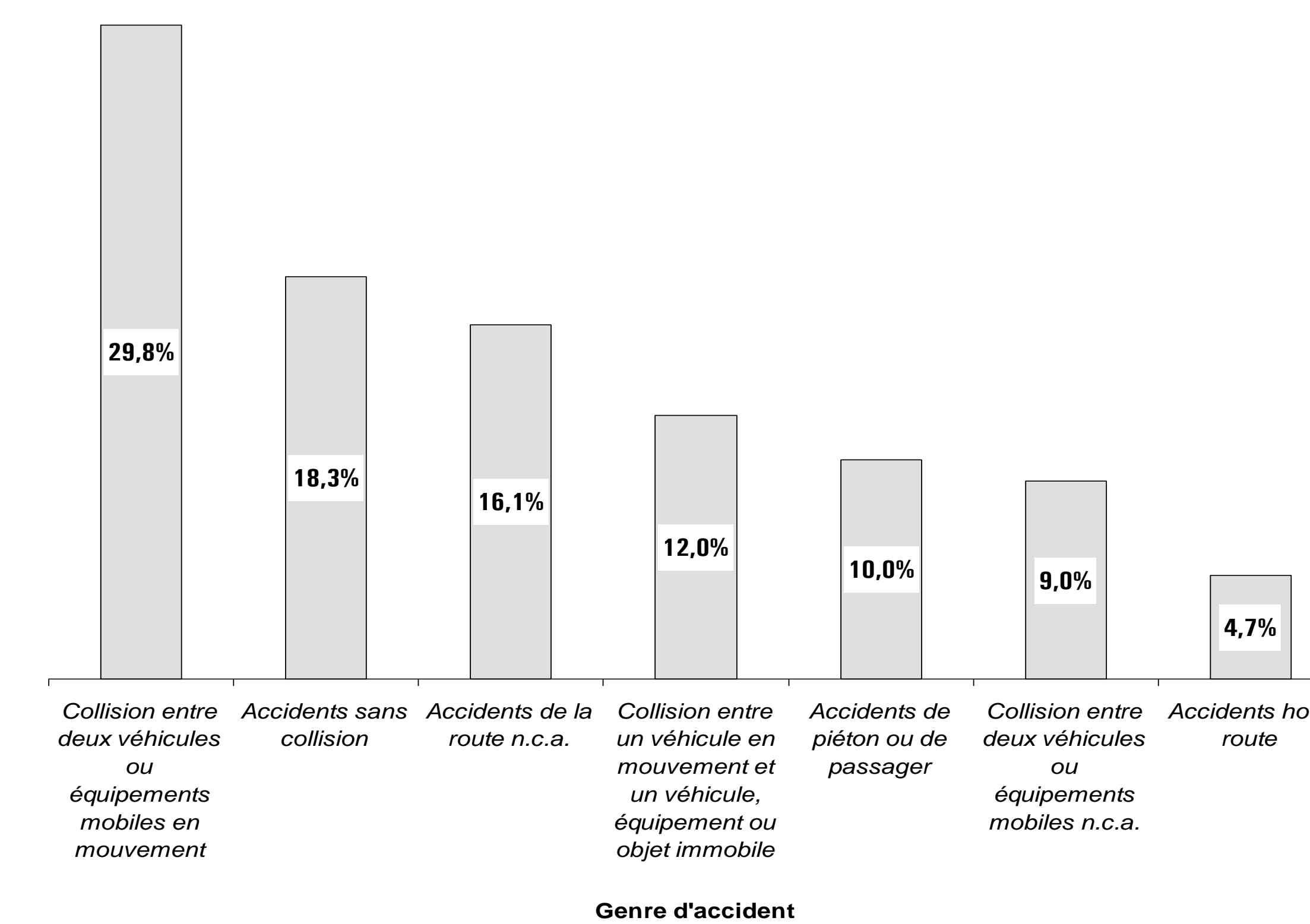
- De plus, les accidents routiers représentent l'une des principales sources de décès pour les accidents professionnels; en moyenne 25,5 % de tous les décès pour les accidents professionnels sont attribuables aux accidents routiers durant la période 1997-2004. Pour la période 2000-2002, cette proportion est de 27,6 %.

- Par ailleurs, seulement pour la période 2000-2002, 1,5 % des 8,05 millions de jours indemnisés et 2 % des 695 millions de dollars en débours totaux ont été aux uniquement aux accidents routiers.

- 51 % des accidents routiers indemnisés résultent d'une collision; la majorité de ces collisions (29,8 % au total) implique deux véhicules ou équipements mobiles en mouvement.

- Alors que les accidents sans collision (ex. tête-à-queue, capotage, sortie de route) et les accidents de la route n.c.a. représentent respectivement 18,3 % et 16,1 % de tous les accidents routiers, 10,0 % sont des accidents de piéton ou de non-passager.

## DISTRIBUTION RELATIVE (%) DES ACCIDENTS ROUTIERS INDEMNISÉS SELON LE GENRE D'ACCIDENT, QUÉBEC, 2000-2002



Indicateurs pour les accidents routiers selon le sexe ou le groupe d'âge, Québec, 2000-2002						
Caractéristique		Travailleurs rémunérés ETC (2001)	Nb annuel moyen de lésions	Tx fréquence ETC (%) *	Durée moyenne indemnisation (jours) *	Tx prévalence ETC (%) *
Sexe	Femme	1 122 649	264	0,03	90,5	0,07
	Homme	1 540 185	966	0,06	95,8	0,15
Groupe d'âge	15-24 ans	329 273	156	0,04	62,2	0,07
	25-44 ans	1 405 333	694	0,05	86,2	0,12
	45 ans et plus	928 230	381	0,04	129,2	0,15
Total		2 662 835	1 231	0,05	96,4	0,12

\* Valeurs standardisées en fonction de la population des travailleurs ETC selon la catégorie professionnelle

- Sur les 2,7 millions de travailleurs rémunérés ETC au Québec en 2001, 58 % sont des hommes, 53 % ont de 25 à 44 ans, puis 31 % sont âgés de 45 ans et plus.

- Par ailleurs, la proportion d'hommes manuels est presque trois fois celle des femmes (41,7 % comparativement à 15,9 %; non indiqué ici).

- Près de quatre accidents routiers sur cinq sont survenus aux hommes, plus de la moitié aux 25-44 ans, ainsi que 31 % aux 45 ans et plus.

- En tenant compte de la répartition par catégorie professionnelle, les hommes affichent des taux de fréquence ETC et de prévalence ETC ainsi qu'une durée moyenne d'indemnisation supérieurs à ceux des femmes.

- La durée moyenne d'indemnisation et le taux de prévalence ETC augmentent avec l'âge, alors que le taux de fréquence ETC des 25-44 ans est légèrement plus élevé que ceux des 15-24 ans et 45 ans et plus.

## CONCLUSION

- Pour la période 2000-2002, sur les quelques 113 000 lésions professionnelles indemnisées annuellement, 1 % sont des accidents routiers.

- Plus de 25 % des décès résultants d'un accident professionnel indemnisé survenu de 1997 à 2004 résultent d'un accident routier. Seulement pour la période 2000-2002, cette proportion est de 27,6 %

- Les collisions représentent plus de la moitié des accidents routiers. D'ailleurs, le principal type de collision est celui impliquant deux véhicules ou équipements mobiles en mouvement.

- Bien que, en 2001, 58 % des travailleurs rémunérés ETC soient des hommes, 80 % des accidents routiers indemnisés qui se sont produits au cours de la période 2000-2002 leur sont imputables.

- Pour ce qui est de l'âge, la distribution relative des accidents routiers indemnisés s'apparente à celle des travailleurs ETC.

- Que ce soit en fonction du secteur d'activité économique ou de la profession, les accidents routiers surviennent majoritairement aux travailleurs dont l'occupation se réalise surtout sur la route. En outre, les camionneurs, chauffeurs-livreurs (exploitation du transport routier), les chauffeurs d'autobus (exploitation du transport routier, secteur transports), puis les agents de police et détectives de la police officielle (services de protection, secteur administrations locales et provinciale) ont un nombre d'accidents routiers indemnisés largement supérieur à ceux des autres travailleurs.

## Classement des "secteurs d'activité économique (CTI-80)" par ordre décroissant du taux de prévalence ETC pour les accidents routiers indemnisés (moyenne annuelle de 10 cas ou plus), Québec, 2000-2002

Description	Travailleurs rémunérés ETC	Nb annuel moyen lésions	Tx prévalence ETC (%)	Rang
Transports	117 974	291	0,88	1
Industrie de l'exploitation forestière	15 495	23	0,62	2
Commerce de gros de véhicules automobiles, pièces et accessoires	14 688	25	0,40	3
Soins de santé hors institution et laboratoires médicaux	27 181	56	0,38	4
Administrations locales et provinciale	116 154	228	0,31	5
Commerce de gros de produits divers	23 743	17	0,27	6
Autres services publics	30 058	33	0,23	7
Autres services	49 999	36	0,22	8
Sociétés d'assurances	27 172	14	0,16	9
Industries de la construction	107 615	51	0,15	10
Sous-total	530 081	773	0,46	
Sous-total / Total (%)	19,9	62,8	-	
Total	2 662 835	1 231	0,12	

- Les dix secteurs d'activité économique ayant les plus forts taux de prévalence ETC regroupent 20 % des travailleurs ETC de 2001, mais près de 63 % des accidents routiers indemnisés annuellement en 2000-2002.

- Les transports, en plus d'afficher un taux de prévalence ETC équivalent à neuf fois celui pour l'ensemble des travailleurs ETC (0,9 % contre 0,1 %), constituaient le secteur d'activité économique où il y a eu le plus grand nombre d'accidents routiers indemnisés annuellement.

## Classement des "professions (CCDP)" par ordre décroissant du volume d'accidents routiers indemnisés (moyenne annuelle de 10 cas ou plus), Québec, 2000-2002

Description *	Nb annuel moyen lésions	Accidents routiers / Lésions professionnelles (%)	Rang
Camionneurs, chauffeurs-livreurs	344	5,7	1
Agents de police et détectives de la police officielle	105	14,6	2
Manœuvres manutentionnaires & travailleurs assimilés, n.c.a.	102	0,5	3
Conducteurs d'autobus	102	11,2	4
Personnel spécialisé & auxiliaires soins inf. et théér.	32	3,7	5
Gardiens et agents de sécurité	25	3,8	6
Mécaniciens et réparateurs de véhicules	14	0,5	7
Manœuvres et travailleurs assimilés, n.c.a.	14	0,4	8
Infirmières diplômées, à l'exception des surveillantes	13	1,0	9
Voyageurs de commerce	12	23,7	10
Sous-total	763	2,0	
Sous-total / Total (%)	62,0	-	
Total	1 231	1,1	

\* Les professions ayant les libellés Code absent, Autres travailleurs puis Professions non classées ailleurs ou non identifiées ont été exclues du classement, mais pas du total

- Les dix professions ayant les plus forts volumes d'accidents routiers indemnisés annuellement en 2000-2002 regroupent 62 % des cas.

- Les camionneurs, chauffeurs-livreurs représentent les travailleurs ayant eu le plus grand nombre d'accidents routiers indemnisés, soit environ 344 cas par année, ce qui est égal à la somme des cas indemnisés aux agents de police et détective de la police officielle (105), aux manœuvres manutentionnaires et travailleurs assimilés, n.c.a. (105), aux conducteurs d'autobus (102), ainsi qu'au personnel spécialisé et auxiliaires des soins infirmiers et thérapeutiques (32).

## BIBLIOGRAPHIE

Bureau international du Travail (1998). *Rapport III Statistiques des lésions professionnelles, seizième conférence internationale des statisticiens du travail*, Genève, BIT, document ICLS/16/1998/III, 73 p.

Duguay, P., Hébert, F., Massicotte, P. (2003). *Les indicateurs de lésions indemnisées en santé et en sécurité du travail au Québec : analyse par profession en 1995-1997*, Montréal, IRSST, Rapport R-332, 227 p.

Duguay P., Massicotte P., Prud'homme, P. (2008a). *Lésions professionnelles indemnisées au Québec en 2000-2002 : I - Profil statistique par activité économique*, Montréal, rapport R-547, IRSST, 142 p.

Duguay P., Massicotte P., Prud'homme, P. (2008b). *Lésions professionnelles indemnisées au Québec en 2000-2002 : II - Tableaux de classement par activité économique*, Montréal, rapport R-548, IRSST, 104 p.

Hébert, F., Duguay, P., Massicotte, P. (2003). *Les indicateurs de lésions indemnisées en santé et en sécurité du travail au Québec : analyse par secteur d'activité économique en 1995-1997*, Montréal, IRSST, Rapport R-333, 229 p.

Hébert, F., Duguay, P., Massicotte, P., Levy, M. (1996). *Révision des catégories professionnelles utilisées dans les études de l'IRSST portant sur les indicateurs quinquennaux de lésions professionnelles*, Montréal, IRSST, Guide technique R-137, 52 p.

Ministère de la main-d'œuvre et de l'immigration du Canada (1974). *Classification canadienne descriptive des professions, 1971- tome 1 classification et définitions*, Ottawa, Information Canada, 1 493 p.

Ministère de la main-d'œuvre et de l'immigration du Canada (1979). *Classification canadienne descriptive des professions, 1971- tome 2 normes professionnelles*, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, no de catalogue MP53-171/2F, 1 009 p.

Statistique Canada. *Données du recensement de 2001 sur la population* (tableau personnalisé).

Statistique Canada (2001). *Enquête mensuelle sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail*, données originales pour le Québec (compilations spéciales).